

Rapport du Comité de la CIJ-CH pour le 33^e exercice annuel (2024)

1. Personnel

a) Comité

Lors de l'Assemblée générale du 10 avril, Nadja Capus, Prof. Dr. iur., professeure de droit pénal et de procédure pénale à l'Université de Neuchâtel, et Stephan Bernard, Dr. iur., LL.M., avocat spécialisé en droit pénal SAV, Zurich, ont été élus à l'unanimité membres du Comité. Leur élection renforce les compétences de celui-ci en matière de droit pénal, ce qui est très utile dans le cadre des nombreuses activités de l'Association. Pour le reste, la composition du Comité est restée inchangée.

b) Bureau

Patricia Egli a quitté le Bureau fin 2024 après quatre années. Le Comité a élu Marco Sassòli pour la remplacer dès le début 2025.

c) Secrétariat

Rosa Knöpfel, KnoeAG, Herisau, a assuré le secrétariat de l'association.

2. Activités du Comité et des commissions

Le Comité s'est réuni le 6 février à Berne pour une séance en présentiel ainsi que le 12 mars pour une séance en ligne. En outre, il a pris plusieurs décisions, à l'unanimité, par voie de circulation.

Le Bureau a tenu quant à lui des réunions en ligne les 11, 17 et 30 avril, le 19 juin, le 11 septembre et le 3 décembre. Il a également pris plusieurs décisions à l'unanimité par voie de circulation.

3. Assemblée générale

L'assemblée générale 2024 s'est tenue le 10 avril au cinéma Riffraff à Zurich, avant la projection du film « *Theatre of Violence* » dans le cadre du *Human Rights Film Festival Zurich* (voir point 7). L'assemblée a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la 31^{ème} assemblée générale ordinaire, du 29 mars 2023, a approuvé le rapport annuel 2023 du Comité et les comptes annuels révisés 2023, a accordé la décharge au Comité pour l'exercice 2023 et a procédé aux élections (cf. point 1.a, réélection des membres du Comité Odile Ammann, Florence Aubry Girardin, Stephan Breitenmoser, Susanne Leuzinger, Eliane Menghetti, Marco Sassòli, Rainer Schweizer, Christoph Spenlé et Judith Wyttenbach ; réélection de Susanne Leuzinger en tant que présidente ; réélection de l'organe de révision Pemag Revisions AG, Lenzburg).

4. Journée scientifique annuelle

La Journée scientifique annuelle de la CIJ-CH s'est tenue le 25 octobre au Centre de culture et de congrès d'Aarau (KUK). Organisée en collaboration avec le Centre pour la démocratie directe de

Aarau (ZDA), elle était consacrée au thème « Démocratie, État de droit et droits humains : interactions et tensions ». Cette thématique a été choisie parce que l'adhésion de la Suisse à la CEDH fêtera ses 50 ans en 2025 et parce que des élections ayant un impact important sur la démocratie ont eu lieu dans certains pays. Les invitations ont été largement diffusées, au-delà du cercle des membres, et ce avec succès, puisque près de 90 personnes ont participé à la conférence.

Le programme de la Journée a été délibérément conçu de manière interdisciplinaire. Après le discours de bienvenue de la présidente, Susanne Leuzinger, le premier bloc thématique, intitulé « Démocratie directe – le rôle du "peuple" : mécanismes de participation et d'exclusion » a fait l'objet de deux présentations introductives, de la Prof. Dr. phil. Christine Abbt, professeure de philosophie à l'Université de Saint-Gall, sur le thème « Demokratie und der Anspruch auf Universalisierung », et de la Prof. Dr. iur. Maya Hertig Randall, professeure de droit constitutionnel à l'Université de Genève, sur le thème « "We the people" – et les autres ? ». Sous la direction du Prof. Andreas Glaser, professeur de droit constitutionnel, administratif et européen à l'Université de Zurich, et membre de la direction du ZDA de Aarau (ZDA), les deux intervenantes, ainsi que la politologue Flurina Wäspi, responsable du thème « démocratie » auprès de la Fondation Mercator, et la Prof. Dr. iur. Cesla Amarelle, professeure de droit des migrations à l'Université de Neuchâtel, ont ensuite discuté avec le public des problèmes de la démocratie (directe) suisse. Le deuxième bloc de la conférence, intitulé « Prise de décision démocratique – influence et rôle de la science et de la société civile », a été introduit par un premier exposé du Prof. Dr. phil. Caspar Hirschi, professeur d'histoire générale à l'Université de Saint-Gall, sur le thème « Wissenschaftliche Politikberatung in Krisenzeiten », et un second exposé de la Prof. Dr. iur. Odile Ammann, professeure de droit public à l'Université de Lausanne et membre du comité de la CIJ-CH, sur le thème « Quelle place pour la société civile dans le système de milice suisse ? ». Sous la direction de la Prof. Dr. iur. Patricia Egli, professeure de droit européen et de droit international à l'Université de Saint-Gall et membre du comité de la CIJ-CH, les deux intervenants ainsi que Caroline Hess-Klein, Dr. iur., directrice du département Égalité d'Inclusion Handicap, et le Prof. Dr. phil. Walter Leimgruber, professeur et directeur du Séminaire d'études culturelles et d'ethnologie européenne à l'Université de Bâle, ont discuté des « Problèmes de la démocratie représentative suisse », avant de laisser la parole au public. Pour le troisième et dernier bloc de la Journée, intitulé « Démocratie et État de droit – le rôle des juges », la Prof. Dr. iur. Helen Keller, professeure de droit international public et de droit constitutionnel étranger à l'Université de Zurich, ancienne Juge suisse à la Cour EDH et juge à la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, a présenté un exposé introductif sur le thème « Die internationale RichterIn zwischen Skylla und Charybdis ». Sous la direction du Prof. Dr. iur. Pascal Mahon, professeur émérite de droit constitutionnel suisse et comparé à l'Université de Neuchâtel et membre du comité de la CIJ-CH, la conférencière, accompagnée de Catherine Reiter, PD, docteure en droit, juge suppléante au Tribunal fédéral et au Tribunal administratif du Canton de Saint-Gall, de Paul Rechsteiner, avocat et ancien membre du Conseil national et du Conseil des États, et du Prof. Dr. iur. Rainer J. Schweizer, professeur émérite de droit public à l'Université de Saint-Gall et membre du Comité de la CIJ-CH, ont ensuite discuté, et débattu avec le public, de « La contribution de la justice à la réalisation et au développement des droits humains ». Pour conclure, Claudia Kaufmann, Dr. iur. et membre du Comité de la CIJ-CH, a proposé une synthèse des discussions et débats de la Journée.

Les présentations des exposés de la Journée sont disponibles sur le site Internet de la CIJ-CH.

5. Arrêt de la CEDH dans l'affaire Verein KlimaSeniorinnen Schweiz et autres contre la Suisse

Après que la CIJ-CH a, en 2021, en collaboration avec la CIJ, soumis pour la première fois une lettre d'*amicus curiae* à la Cour européenne des droits de l'homme (Cour EDH) dans l'affaire *Verein KlimaSeniorinnen Schweiz et autres c. Suisse* (ci-après : affaire *KlimaSeniorinnen*), la Cour a rendu son jugement le 9 avril 2024 et constaté une violation par la Suisse des articles 6 et 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Ce jugement et les réactions qu'il a suscitées en Suisse ont incité la CIJ-CH à prendre position. Dès le 12 avril, la CIJ-CH a publié, en collaboration avec la CIJ, une prise de position saluant ce jugement historique et mentionnant les points sur lesquels la Cour EDH s'était référée à la prise de position d'*amicus curiae* de l'association. Le 7 mai, la CIJ-CH a organisé, en collaboration avec l'Université de Genève, une conférence-débat sur le jugement en question. Sous la direction du professeur Marco Sassòli, vice-président de la CIJ-CH, la professeure Helen Keller, de l'Université de Zurich, a présenté un exposé introductif, avant que les professeur.e.s Laurence Boisson de Chazournes, Maya Hertig Randall, Vanessa Rüegger, Alexandre Flückiger et Frédéric Bernard, de l'Université de Genève, ne participent à une table ronde sur cette décision et ne répondent aux questions du public. Plus de 110 personnes ont assisté à l'événement.

Le Conseil des États et le Conseil national ont vivement critiqué le jugement de la Cour et ont demandé au Conseil fédéral d'informer le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe que la Suisse ne voyait aucune raison de donner suite à l'arrêt, car elle remplissait déjà les exigences de celui-ci. Dans sa lettre du 28 juin aux Chefs des deux départements compétents en la matière, le DFJP et le DETEC, la CIJ-CH a répondu aux critiques du Parlement du point de vue de l'État de droit, de la démocratie et des droits humains, et elle a prié le Conseil fédéral de faire part au Comité des Ministres de sa volonté de se conformer pleinement à l'arrêt de la Cour, dans le respect des institutions et des processus démocratiques et constitutionnels de notre pays. C'est avec un certain soulagement et une certaine satisfaction que le Comité de la CIJ-CH a pris connaissance du fait que le Conseil fédéral, le 27 septembre, n'a pas communiqué au Comité des Ministres que la Suisse n'appliquerait pas l'arrêt. Il a donc décidé de ne pas critiquer publiquement l'affirmation de la Suisse selon laquelle elle satisferait déjà aux exigences de l'arrêt, car la CIJ-CH ne dispose pas de l'expertise technique nécessaire en la matière.

La prise de position de la CIJ-CH du 12 avril et la demande adressée aux Conseillers fédéraux le 28 juin sont disponibles sur le site Internet de l'Association.

6. Procédure pénale selon le principe de la compétence universelle devant le Tribunal pénal fédéral

De janvier à mai, le procès d'Ousman Sonko, l'ancien ministre de l'Intérieur de Gambie, s'est déroulé devant le Tribunal pénal fédéral à Bellinzone. Dans le cadre de cette procédure pénale, fondée sur le principe de la compétence universelle, Sonko a été condamné à une peine de 20 ans d'emprisonnement, entre autres pour crimes contre l'humanité. À la demande de journalistes, la CIJ-CH a pris en charge les frais de voyage et de séjour du journaliste gambien Sanna Camara à Bellinzone pendant la première phase du procès et a appelé ses membres à participer au financement participatif pour la deuxième phase du procès. Cela a permis de garantir la couverture médiatique du procès dans le pays où les crimes ont été commis et d'informer la population concernée que l'auteur présumé des crimes avait été traduit en justice. En outre, le Secrétariat d'État aux migrations a reconnu l'intérêt national de la couverture médiatique en Gambie depuis la Suisse et a accordé au journaliste un visa sans qu'il ait à fournir une déclaration d'engagement financier. Sanna Camara a répondu aux questions sur ce type de procès pénal, qui ont été publiées dans la lettre d'information de la CIJ-CH d'août 2024.

La CIJ-CH et les autres ONG qui s'engagent en faveur du principe de la compétence universelle dans le cadre de procédures pénales en Suisse observent attentivement la question de savoir si les dispositions du droit pénal et de la procédure pénale répondent aux exigences particulières de ces procès ou si des améliorations sont nécessaires, par exemple en ce qui concerne la traduction intégrale de la procédure en anglais ou dans la langue du pays concerné.

7. Festival du film des droits humains de Zurich

Comme les années précédentes, la CIJ-CH a participé au festival en tant que partenaire. Elle a apporté une contribution financière à la projection du film « *Theatre of Violence* ». Le film montre le procès de Dominic Ongwen, qui a été enrôlé à l'âge de neuf ans en Ouganda comme enfant soldat pour l'Armée de résistance du Seigneur et qui a été condamné en 2021 par la Cour pénale internationale de La Haye à une longue peine de prison pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Le film soulève entre autres la question de savoir si une personne peut être à la fois auteur et victime, et met en évidence d'autres aspects de la procédure judiciaire. La projection du film a été suivie d'une discussion avec des experts. Luca Lehmann, MLaw, a participé au nom de la CIJ-CH (voir également le point 6).

8. Procédure de consultation sur un avant-projet de loi fédérale sur l'imprescriptibilité du meurtre

La CIJ-CH a participé à la procédure de consultation sur l'initiative du Canton de Saint-Gall intitulée « Pas de délais de prescription pour les crimes les plus graves ». Dans sa prise de position du 14 avril, elle s'est prononcée contre l'imprescriptibilité du meurtre. Chaque délinquant et chaque délinquante doit avoir la possibilité de prendre un nouveau départ dans sa vie, à l'exception auteurs de crimes de guerre. La limitation dans le temps des poursuites pénales est souvent nécessaire dans la mesure où ces poursuites peuvent, après une longue période, être entachées d'ambiguïtés insolubles, ou parce que les évaluations pénales ont fortement changé, ou encore parce que des poursuites pénales après une période trop longue ne servent guère les intérêts des victimes ou de la société à une paix juridique.

La prise de position est disponible sur le site web de la CIJ-CH.

9. Mise en réseau interne

Au cours de l'année sous revue, quatre lettres d'information ont été adressées aux membres, en allemand, français et italien. La première lettre d'information, de février, rendait compte du congrès de la CIJ sur le thème « *Independence of Judges and Lawyers around the World* », qui s'est tenu le 10 février. Les membres du Comité de la CIJ-CH Marco Sassòli et Patricia Egli ont rédigé un rapport national pour ce congrès, auquel a participé un autre membre du Comité, en la personne de Stephan Breitenmoser. Cette même lettre d'information a également présenté le soutien que la CIJ-CH avait apporté à un journaliste gambien pour lui permettre de suivre sur place le procès d'Ousman Sonko devant le Tribunal pénal fédéral et de rendre compte de l'affaire dans les médias de Gambie, le pays où les crimes ont été commis (voir le point 6). En outre, il a été fait référence à la participation de la CIJ-CH au *Human Rights Film Festival* de Zurich (voir le point 7) et à une conférence de *humanrights.ch* sur la conduite des procès stratégiques, qui s'est tenue le 18 juin. Dans la lettre d'information de mai ont été relatés l'arrêt de la Cour EDH dans l'affaire *KlimaSeniorinnen*, la communication de la CIJ-CH concernant cet arrêt ainsi que la conférence-débat du 7 mai à ce propos à l'Université de Genève (voir le point 5). Cette lettre d'information contenait également une première invitation à la Journée scientifique annuelle du 25 octobre à Aarau (voir le point 4). La lettre d'information rendait en outre compte de la consultation et de la prise de

position de la CIJ-CH sur un avant-projet de loi fédérale sur l'imprescriptibilité du meurtre (voir le point 8). La lettre d'information d'août 2024 a pour sa part rendu compte en détail du courrier adressé par la CIJ-CH au Conseil fédéral concernant la mise en œuvre par la Suisse de l'arrêt de la Cour EDH dans l'affaire *KlimaSeniorinnen* (voir le point 5). En outre, le journaliste qui avait couvert pour son pays d'origine, la Gambie, la procédure pénale engagée contre Ousman Sonko à Bellinzone, a répondu à quelques questions sur les procédures pénales en Suisse selon le principe de compétence universelle (cf. point 6). Dans la lettre d'information de novembre, enfin, a été publié un compte-rendu détaillé de la Journée scientifique annuelle de la CIJ-CH, du 25 octobre (cf. le point 4), ainsi que la synthèse de la Journée rédigée par Claudia Kaufmann, membre du Comité. Enfin, satisfaction a été exprimée de ce que le Conseil fédéral, contrairement à ce que lui avait demandé le Parlement, n'a pas déclaré dans sa prise de position au Comité des Ministres que la Suisse ne voyait aucune raison de donner suite à l'arrêt de la Cour EDH. L'assemblée générale de la Société Suisse – ONU (SSUN), du 24 septembre, a également été brièvement évoquée (voir le point 11). Dans toutes ces lettres d'information, l'attention a à chaque fois été attirée sur les nouveaux podcasts de *humanrights.ch*, dans la série « Article 7 – Nous parlons des droits humains en Suisse ».

La CIJ (internationale) envoie quant à elle chaque mois une *newsletter* électronique – dont la présentation a été revue en 2024. Celle-ci a été transmise aux membres de la section suisse.

10. Commission internationale des juristes (CIJ)

Marco Sassòli, vice-président de la CIJ-CH et membre du comité exécutif de la CIJ (internationale), assure la liaison entre la CIJ-CH et la CIJ.

En 2024, la CIJ a élu un nouveau président en la personne de Carlos Ayala (originaire du Venezuela, exerçant aux États-Unis) et un nouveau vice-président en la personne de Sir Nicolas Bratza (Royaume-Uni, ancien président de la Cour EDH) (en plus de l'ancienne vice-présidente).

La tendance mondiale à remettre en question l'universalité des droits humains, l'autoritarisme croissant, les efforts visant à saper l'indépendance de la justice, à restreindre la liberté d'expression et à affaiblir l'État de droit se sont poursuivis. Dans le même temps, la restriction de l'espace de la société civile a atteint une ampleur alarmante et s'étend même désormais aux Nations Unies et à d'autres institutions multilatérales. De nombreux gouvernements qui se sont autrefois engagés en faveur des droits de la personne humaine se font plus discrets, ce qui a créé un vide en matière de *leadership*, dont les régimes autoritaires ne se privent pas de profiter. Ces menaces sont encore aggravées par le soutien décroissant apporté aux organisations de défense des droits humains. Les gouvernements et les institutions philanthropiques réduisent leurs financements. En Europe, seule la Norvège fait exception. Il est notamment de plus en plus difficile d'obtenir des fonds pour maintenir le secrétariat international à Genève, dont l'activité est indispensable à la qualité et à la cohérence des programmes dans les régions. La CIJ-CH apprécie les contributions de la Ville et du Canton de Genève, mais regrette que la Confédération n'y contribue pas.

Les priorités de la CIJ (internationale) restent les suivantes :

- Défendre l'indépendance de la justice et l'État de droit, piliers de la démocratie et de la responsabilité.
- Préserver des espaces ouverts et inclusifs pour la participation citoyenne et veiller à ce que les organisations de la société civile (ONG) et les défenseurs des droits humains puissent s'impliquer de manière significative à tous les niveaux.
- Renforcer les mécanismes de responsabilisation et veiller à ce que l'impunité ne soit pas tolérée et que l'accès à la justice reste garanti.
- Poursuivre son travail de pionnier dans la définition de normes et la mise en place d'institutions.

Parmi les nombreux programmes et initiatives, il convient de mentionner en particulier :

Au plan mondial :

- La promotion du projet de traité sur les crimes contre l'humanité par une participation active à la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies et à l'Assemblée des États parties au Statut de la Cour pénale internationale.
- La poursuite de l'engagement en faveur de la mise en place d'un mécanisme d'enquête indépendant permanent (SIIM) pour lutter contre l'impunité dans le monde entier.

Dans les différentes régions :

- L'engagement en faveur de mécanismes de responsabilisation en Afghanistan, au Sri Lanka, au Myanmar et au Venezuela, afin de permettre un engagement direct des défenseurs des droits humains dans le système des Nations Unies.
- Une communication individuelle a été soumise au Comité des droits de l'homme des Nations Unies pour dénoncer l'atteinte à l'indépendance de la justice en Tunisie, à savoir le licenciement arbitraire et les poursuites pénales contre des juges.
- Des consultations ont été organisées à Nairobi et à Bangkok pour une approche du droit pénal fondée sur les droits humains, auxquelles ont participé des représentants d'Afrique, d'Asie et des Caraïbes.
- Une réunion régionale a été organisée à Katmandou sur le thème de l'accès à la justice pour les personnes handicapées, qui a abouti à la Déclaration de Katmandou et au premier concours de procès simulé sur les droits des personnes handicapées au Népal.
- La réalisation d'une mission au Tadjikistan, qui s'est concentrée sur l'amélioration de l'accès à la justice pour les femmes victimes de violences sexistes.
- La présentation d'arguments dans une affaire historique devant la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud sur le thème des abus sexuels dans l'armée.

Des informations détaillées sur ces activités et d'autres activités de la CIJ (internationale) ainsi que ses rapports sur les défis urgents en matière de droits humains au niveau national se trouvent sur son site web <https://www.icj.org/>.

11. Coopération avec la CIJ et d'autres sections de celle-ci

a) CIJ

La coopération avec la CIJ s'est déroulée de manière harmonieuse cette année encore. Elle a notamment porté sur les réactions au jugement rendu dans l'affaire *KlimaSeniorinnen* (cf. point 5).

b) CIJ-D

La conférence annuelle de la section allemande de la Commission internationale de juristes (CIJ) s'est tenue du 18 au 20 octobre au Tribunal administratif fédéral de Leipzig. Elle était consacrée au thème « Démocratie(s) en crise ». La CIJ-CH y a été représentée par sa présidente Susanne Leuzinger, son vice-président Marco Sassòli et son ancienne présidente Eliane Menghetti.

c) CIJ-A

Lors de sa réunion de printemps, à Linz, les 18 et 19 avril 2024, la section autrichienne de la Commission internationale de juristes a abordé le thème de la « Liberté d'information ». Aucun membre de la section suisse de la CIJ n'a pu participer à cette réunion pour des raisons d'agenda.

12. Autres activités et mise en réseau

a) ISDH/SMRI

La première assemblée générale de l'Institution nationale suisse des droits humains (ISDH) s'est tenue en mai à Fribourg. Outre le traitement des questions statutaires, l'événement s'est concentré sur l'exposé de la Présidente du Réseau européen des institutions nationales des droits humains (ENNHRI), Louise Holck, Danemark, concernant le rôle de ces institutions nationales, ainsi que sur la discussion qui a suivi avec elle. Claudia Kaufmann, membre du Comité, a représenté la CIJ-CH.

b) GSUN

Le 24 septembre, l'Association Suisse-ONU (ASNU/GSUN) a tenu son assemblée générale annuelle à Berne. À l'issue de l'assemblée ordinaire, purement statutaire, une rencontre a eu lieu avec Esther Neuhaus, cheffe de la section « Conseil de sécurité » au Département fédéral des affaires étrangères. Dans son exposé, elle a présenté les derniers développements au sein du Conseil de sécurité de l'ONU et dressé un premier bilan de la première présidence suisse du Conseil en 2024, et donné une perspective sur la deuxième présidence suisse, à partir d'octobre 2024. Son exposé a été suivi d'une discussion avec les participantes et participants. Pascal Mahon, membre du Comité, a participé à la réunion pour la CIJ-CH.

Les lettres d'information ont régulièrement fait état des activités des organisations dont la CIJ-CH fait partie (l'Institution suisse des droits de l'homme, la plateforme des ONG pour les droits humains, *humanrights.ch*, l'ASNU/GSUN, les Archives sociales suisses) (voir le point 9).

13. Secrétariat et organe de révision

Le secrétariat de la CIJ-CH est assuré par Rosa Knöpfel, de KnoeAG, Herisau.

Le Comité a pu compter sur Alma Lischer, MLaw, assistante à l'Université de Berne, pour rédiger les procès-verbaux de ses réunions et de l'assemblée générale.

Le site web www.icj-ch.org a été géré par Rosa Knöpfel avec le soutien d'un webmaster externe (update AG, Zurich).

L'engagement de ces personnes garantit le bon fonctionnement de l'association, et nous les en remercions vivement.

L'organe de révision pour cette année était Pemag RevisionsAG, Sursee.

14. Mouvement des membres

En 2024, 13 nouveaux membres ont rejoint l'association et 10 membres l'ont quittée. Au total, le nombre de membres est passé de 152 à 155 personnes. (Par erreur, le rapport annuel 2023 indiquait un nombre de membres de 154, car deux départs n'avaient pas été pris en compte.)

Composition du Comité

Susanne Leuzinger, Dr. iur., ancienne juge fédérale, Zurich, présidente

Marco Sassòli, Prof. Dr. iur., Genève, vice-président

Odile Ammann, Prof. Dr. iur., LL.M., Lausanne

Florence Aubry Girardin, Dr. iur., juge fédérale, Lausanne

Stephan Bernard, Dr. iur., LL.M., avocat, Zurich

Stephan Breitenmoser, Prof. Dr. iur., ancien Vice-président du Tribunal administratif fédéral, Saint-Gall

Nadja Capus, Prof. Dr. iur., Neuchâtel

Federica De Rossa, Prof. Dr. iur., juge fédérale, Lausanne

Patricia Egli, Prof. Dr. iur., LL.M., Saint-Gall

Claudia Kaufmann, Dr. iur. Dr. h.c., Zurich

Eliane Menghetti, Dr. iur., avocate, Zurich

Pascal Mahon, Prof. Dr. iur., Neuchâtel, Lausanne

Daniel Möckli, Prof. Dr. iur., Zurich

Rainer J. Schweizer, Prof. Dr. iur., avocat, Saint-Gall

Christoph A. Spenlé, Dr. iur., avocat, LL.M., Bâle

Judith Wyttenbach, Prof. Dr. iur., avocate, Berne

Secrétariat

Section suisse de la Commission internationale de juristes (CIJ-CH)

c/o KnoeAG, Wiesen 2488, 9100 Herisau